

Transfert de la greffe hépatique Mondor-Brousse: l'AP-HP installe un groupe de travail



PUBLICITÉ

A LIRE AUSSI

Valeo installe son centre de recherche voiture autonome à Créteil pointe du lac

En parallèle d'une mobilisation croissante contre le projet de fermeture de la transplantation hépatique à l'hôpital Mondor, avec notamment une manifestation ce jeudi, un groupe de travail a été installé par l'AP-HP pour étudier les modalités d'un transfert à Paul Brousse, sous la houlette des doyens. Dans le même temps, l'ARS continue de défendre l'autorisation de 5 centres de transplantation en région contre 4 actuellement. Le point complet sur ce dossier.

Si l'info a mis un peu de temps à traverser les murs de l'hôpital, la nouvelle de la décision de l'AP-HP de passer de 4 à 3 centres de transplantation hépatique en transférant celle d'Henri Mondor à Paul Brousse s'est désormais propagée comme une onde de choc, des usagers aux élus, suscitant la réprobation à l'unanimité. Depuis le cri d'indignation de la coordination Mondor à l'occasion d'une conférence de presse le 22 novembre, les courriers à Martin Hirsch, le patron de l'AP-HP, et à Agnès Buzyn, la ministre de la Santé, se sont succédé à un rythme soutenu, du président du Conseil départemental aux six sénateurs (UDI, PCF, LR, PS) du Val-de-Marne en passant par le maire PS de Créteil qui a fait voter à l'unanimité un voeu contre cette suppression de service. Les deux députés LREM de Créteil, Jean-François Mbaye et Frédéric Descrozaille, doivent également rencontrer Martin Hirsch ou son cabinet en début de semaine prochaine, et Jean-François Mbaye a carrément interpellé la ministre de la Santé sur deux sujets concernant le CHU Mondor, la situation la psychiatrie à Chenevier et le transfert de la transplantation hépatique et ses conséquences, invitant la ministre à se rendre sur place. Impossible donc au plus haut niveau de ne pas savoir tout le bien que pensent les acteurs et usagers de cette proposition. En plus d'une pétition qui a déjà dépassé les 5000 signatures [dont plus de 4600 sur Internet](#), un rassemblement est prévu ce jeudi 14 décembre à midi devant l'hôpital.

Création d'un groupe de travail sous la houlette des doyens

En parallèle, la direction de l'AP-HP a mis en place un groupe de travail réunissant des professeurs et les doyens des facs de médecine des deux universités, pour étudier les modalités de ce transfert, qui doit sa rendre sa copie fin février. Dans un courrier du 29 novembre adressé aux directions des deux hôpitaux, la présidence de leur CME locale (Commission médicale d'Établissement) et leurs doyens, Martin Hirsch et et Jean-Noël Garabédian, respectivement directeur et président de la CME de l'AP-HP, motivent leur décision et cadrent la mission des deux doyens. Ils y rappellent en préambule [que la décision de passer de 4 à 3 centres a été prise lors d'un des séminaires Oikeosis sur la stratégie du groupe](#), qui s'est tenu en juillet, et ajoutent qu'elle concerne les hôpitaux Henri Mondor et Paul Brousse. « *La fédération de ces deux centres donne l'opportunité, si elle est menée dans un esprit coopératif, de créer la plus importante cohorte européenne, voire mondiale et un ensemble d'une grande force au niveau international en matière de clinique, de recherche et d'innovation* », motivent les deux patrons de l'AP-HP tout en réalisant la difficulté de l'enjeu, « *au regard de l'importance des deux files actives réunies, de la complexité de la transplantation hépatique, du nombre d'équipes concernées dans les différentes disciplines qui concourent à une activité particulièrement lourde* ». Si les deux chefs de l'AP-HP considèrent qu'il y a « *matière à mobiliser les compétences et complémentarités des deux groupes hospitaliers* », en maintenant des activités sur les deux sites, ils ajoutent qu'« *il convient cependant que le geste chirurgical de transplantation lui-même s'accomplisse sur un seul site* », et indiquent que Paul Brousse pouvait être ce site et que son équipe y est disposée. Alors que ce type de décision ne peut tout de même se prendre complètement au doigt mouillé, ils annoncent que les doyens mèneront un groupe de travail avec quelques personnes de chaque équipe, qui devra rendre ses conclusions fin février, accompagnés par l'AP-HP pour élaborer le modèle économique et prendre en compte les effets de cette réorganisation, sur le plan hospitalier et universitaire.

[Voir la lettre de cadrage](#)

La greffe hépatique, pièce maîtresse du pôle hépatique

Pour Jean-Marc Devauchelle, délégué Sud Santé, retirer l'acte même de la greffe, même si ce n'est qu'une des activités du service hépatologie, revient à retirer les moyens à l'hôpital. « *L'hôpital Henri Mondor est excellent sur le cancer du foie, avec une base de données phénoménale. Nous ne sommes pas spécialisés uniquement dans la greffe hépatique mais sur toute la prise en charge du cancer du foie. C'est un tout qui va de la recherche à la transplantation. Mais la greffe hépatique est ce qui rapporte le plus. Le suivi du patient avant et après ce qui rapporte le moins. On ne peut donc pas retirer cet attrait pour la population médicale. C'est un tout* », insiste le délégué, pour qui les conflits humains internes, reconnus par tous dans l'hôpital, ne peuvent non plus justifier la suppression du centre de transplantation, et constituent simplement une opportunité pour l'institution de réduire son nombre de centres.

Henri Mondor, partie prenante du plan blanc

Alors que la capacité de prise en charge de l'AP-HP est de 200 personnes en urgence absolue, en cas d'attentat ou d'accident impliquant un grand nombre de personnes, avec notamment ses chirurgiens hépatiques qui sont des multi-greffeurs, Henri Mondor pourrait en prendre en charge dix, dans l'état actuel de son organisation. Un élément à prendre en considération dans toute évolution de l'organisation, insiste-t-on également du côté syndical.

L'ARS ne prend pas officiellement position mais

Si l'Agence régionale de santé n'a pas pris officiellement position dans cette affaire, son rapport sur le bilan quantifié de l'offre de soins en Ile-de-France donne néanmoins une idée de sa position puisqu'elle autorise 5

centres (au lieu de 4 actuellement), et qu'il s'agit d'une des deux seules greffes, avec celle du pancréas pour adultes, pour lesquelles l'ARS considère l'ouverture d'un nouveau centre comme recevable, ceci en raison de l'incidence croissante des cancers du foie et du pancréas. Reçue à l'ARS mardi 12 décembre avec des conseillers de Paris, Laurence Cohen, sénatrice PCF, indique avoir perçu que la décision n'était pas actée. « *Ce que j'ai ressenti est que la décision n'était pas prise et que la mobilisation en cours pèserait. En 2011, c'est grâce à la mobilisation que la chirurgie cardiaque a été sauvée* ». Dans un communiqué commun, les élus PCF reçus en délégation pour évoquer différentes réorganisations en cours à l'AP-HP ont toutefois regretté une absence d'engagement de l'ARS sur ces sujets, « *malgré une écoute attentive* ».